

# FEDERER LES INITIATIVES ET EXPERIENCES PARLEMENTAIRES NATIONALES POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA TRAITE ET LE TRAVAIL DES ENFANTS



Séminaire régional organisé conjointement par le parlement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (CSAO/OCDE) et l'Union interparlementaire (UIP)

Parlement de la CEDEAO, Abuja, 12-14 juin 2012

## NOTE D'INFORMATION SUR LE SEMINAIRE PARLEMENTAIRE REGIONAL A ABUJA

### Contexte et justification

La mobilisation générale contre la traite et le travail des enfants implique également l'intervention du Parlement dont les prérogatives constitutionnelles permettraient une contribution substantielle à la lutte contre ces deux fléaux.

Dans le prolongement de ses efforts pour la promotion des droits de l'enfant, et conformément à son programme d'action en faveur de l'éradication de la traite et du travail des enfants, l'Union interparlementaire a lancé une initiative commune avec le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), et le soutien financier du gouvernement belge.

Projet conjoint sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest et du centre, cette initiative vise à recueillir et à renforcer la contribution du Parlement dans la lutte contre les fléaux que sont la traite et le travail des enfants dans le but de leur éradication. Toutefois, considérant la dimension régionale des fléaux cités, la réussite d'une telle démarche est également tributaire d'une approche au niveau régional dans la perspective d'une harmonisation des stratégies nationales visant à opposer des réponses ciblées et coordonnées aux trafiquants d'enfants. C'est à cette nécessité qu'a répondu la Conférence régionale de Cotonou<sup>1</sup> tenue en mai 2010 dont les principales recommandations sont contenues dans la Déclaration de Cotonou qui constitue la feuille de route aux futures actions parlementaires.

Conformément aux orientations de cette feuille de route, des activités nationales ont été organisées au Bénin, au Burkina Faso, au Gabon et au Togo au cours desquelles des actions concrètes ont été entreprises dans le cadre des réformes inspirées de la déclaration et contenues dans un plan d'action.

Il est requis une mise en convergence de ces actions dans le processus d'une meilleure articulation des stratégies de lutte devant contribuer à la création d'un environnement davantage hostile aux trafiquants.

Dans cette optique, le Parlement de la CEDEAO, en tant que creuset réunissant les parlements des pays concernés par la problématique de la traite et du travail des enfants, est un acteur clé auquel pourrait être dévolu le rôle de fédérer les initiatives parlementaires et de capitaliser les expériences parlementaires nationales ainsi acquises, d'en déduire les bonnes pratiques reformulées en recommandations à l'intention desdits membres.

<sup>1</sup> A laquelle a participé une importante délégation du Parlement de la CEDEAO conduite par son Président. Consciente de l'importance que représente une implication du Parlement, la délégation a manifesté le désir d'abriter une activité du projet à Abuja en vue de sensibiliser les parlementaires au même thème.

C'est dans cette perspective que l'Union interparlementaire propose d'organiser un séminaire régional au parlement de la CEDEAO à Abuja. Ce séminaire permettra également de clôturer le projet conjoint entre de l'UIP et du Club de Sahel pour l'Afrique de l'Ouest sur la traite et le travail des enfants.

### Objectifs

- Informer les parlementaires et/ou renforcer leurs connaissances des différents instruments internationaux et régionaux proscrivant la traite des enfants et régissant leur travail ;
- Partager les expériences capitalisées lors des activités nationales du projet et s'en inspirer pour l'élaboration de stratégies régionales ;
- Favoriser la création d'un environnement juridique régional commun hostile à la traite et au travail des enfants ;
- Inscrire la lutte contre la traite et le travail des enfants dans les actions prioritaires du parlement de la CEDEAO et prendre des mesures appropriées à cet effet :
  - Intégrer la question de la promotion des droits de l'enfant, et surtout de la lutte contre la traite et le travail des enfants, dans les débats parlementaires;
  - Renforcer les actions de la Commission parlementaire en charge de cette question par la mise à disposition des moyens conséquents pour la lutte contre les fléaux cités ;
  - Faire rendre compte des actions parlementaires au niveau national dans la lutte contre ces fléaux et établir un rapport d'ensemble périodique sur l'exécution des stratégies élaborées et sur l'état des lieux de la lutte contre ces fléaux ;
  - Mettre sur pied une structure parlementaire, ou renforcer les compétences d'une commission existante et la charger de veiller à la mise en œuvre des stratégies régionales élaborées contre ces fléaux en pleine expansion sur l'axe Lagos-Cotonou-Lomé-Accra-Abidjan ;
  - Renforcer la collaboration avec les experts de la Commission CEDEAO en charge de la question et les convier aux discussions régulières sur la mise à jour de la base de données relatives à la situation de la traite et du travail des enfants et sur le redéploiement des efforts requis.

### Résultats attendus

- Collaboration soutenue entre les membres du parlement de la CEDEAO et les experts la Commission de la CEDEAO dans la perspective du renforcement des capacités des parlementaires en vue d'une meilleure harmonisation des stratégies en vue d'une meilleure harmonisation des stratégies de lutte contre la traite des enfants à travers des mesures concertées.;
- Consolidation de la coopération du parlement de la CEDEAO avec les autres acteurs dans la perspective de l'élaboration de mesures de lutte concertées contre la traite et le travail des enfants.
- Plus grande connaissance par les parlementaires des normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme, proscrivant la traite des enfants et réglementant leurs conditions de travail ;
- Engagement plus accru des parlements et des pays de la CEDEAO dans la protection des enfants contre la traite et la promotion de leurs droits facilitant cette lutte notamment le droit à l'enregistrement à l'état civil et à l'éducation ;
- Engagement plus accru des parlements à intégrer dans leur programme d'activité et dans le budget, un volet spécifique pour la protection des enfants et la lutte contre leur traite. ;

### Participants

- Parlementaires de la CEDEAO et leurs collaborateurs ;
- Parlementaires nationaux de l’Afrique de l’Ouest et du Centre et leurs collaborateurs ;
- Membres de la Commission de la CEDEAO, en charge de la question des droits de l’homme en général et de ceux de l’enfant en particulier ;
- Parlementaires de Comité interparlementaire de l’UEMOA et membres de la Commission de l’UEMOA ;
- Parlementaires de la Communauté économique et monétaire de l’Afrique centrale (CEMAC) ;
- Représentants des institutions internationales (HCNUDH, Unicef, BIT, OIM) et régionales (à définir) concernées ;
- Experts internationaux et régionaux en charge de la question de l’enfance ;
- Membres de la société civile de la région œuvrant dans la promotion des droits de l’homme et dans la lutte contre la traite et le travail des enfants.

### Dates et lieu du séminaire

Il est proposé d’organiser le séminaire du **12 au 14 juin 2012** à Abuja.

Le lieu exact sera déterminé de commun accord avec le parlement hôte.